

L'Amie de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO 73 RUE DE CHARTRE.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 28 JANVIER.

FRANCE.

LE BUDGET DE 1873.
Voir, à propos du budget de l'Etat,
les dépenses détaillées pour chaque ministère :

Ministère des Finances.

Dette publique et dotations

Rentes 3.000 137,400,000

Rentes 4.000 56,000,000

Rentes 3.000 20,000,000

Total 50,457,000

Chantiers remboursables à 4% vers titres 45,007,000

Dette viagre 100,000,000

Dotations et dépenses de l'Assemblée nationale 30,000,000

Ministère de la Justice 35,574,000

Ministère des Affaires étrangères 13,644,410

Ministère de l'Intérieur 113,744,500

Le ministère de l'Algérie 11,000,000

Le ministère de l'Industrie 16,395,840

Ministère de la Guerre 14,000,000

Ministère de la Marine 450,000,000

Ministère des Colonies 147,007,000

Ministère de l'Instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts 10,000,000

Ministère de l'Agriculture 20,000,000

Ministère de l'Artisanat et du Commerce 10,000,000

Total du budget des dépenses 245,335,040

Voir à l'apéndice toutes les gou-
vernements comptes suivants aux dépenses

Budget général des forces et moyens de l'exercice
et 1872.

Contraintes directes com-
munes, pensionnées, rentes, em-
bargos, deniers, portes et fonds
des deux chambres 32,000,000

Taxes assises aux contribu-
ables, redévenances des im-
mobilis 10,000,000

Redévenances des im-
mobilis 10,000,000

Redévenances des im-
mobilis 10,000,000

Total 100,000,000

Toutes les dépenses sont évaluées à 2 milliards

Le budget de l'Etat, 1 millions

LES ABSTENTIONS EN FRANCE.

CIRCIUS MINISTERIAL.

Le ministre de l'intérieur a décrété la loi suivante aux préfets des départements que les électeurs sont tenus à voter ou à se faire représenter au scrutin préliminaire :

M. le préfet,

Les électeurs de votre département sont tenus à élire deux députés à l'Assemblée nationale, le 28 janvier prochain, qu'il s'agit pour eux d'exercer, c'est-à-dire de voter ou de se faire représenter.

Des trop nombreuses abstentions ont été déclarées au scrutin préliminaire, affligeant les amis du pays. Nécessaire pour empêcher l'abstention, il est nécessaire de voter ou de se faire représenter au scrutin préliminaire.

Le résultat de ce scrutin sera déterminé par celle qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Les électeurs de votre département sont tenus à voter ou à se faire représenter au scrutin préliminaire.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-

né par celui qui obtient le plus de voix.

Le résultat de ce scrutin sera détermi-